

Modalités de paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions au titre de 2022

- Mise en paiement de l'acompte sur dividende de 0,22€ par action le 6 octobre 2022
- Option pour le paiement en actions de l'acompte sur dividende au prix d'émission des actions nouvelles de 14,86€, après application d'une décote de 5 %
- Période d'option pour le paiement en actions du 16 septembre au 30 septembre 2022 inclus

Le Conseil d'Administration du 7 septembre 2022, après avoir constaté que les conditions de licéité prévues à l'article L. 232-12, al. 2 du Code de commerce étaient réunies et que les Commissaires aux Comptes avaient émis un avis favorable, a décidé de verser un acompte sur dividende de 0,22€ par action au titre de l'exercice 2022. En application de la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 7 avril 2022, chaque actionnaire bénéficie d'une option entre le paiement, soit en numéraire, soit en actions nouvelles, de l'acompte sur dividende lui revenant.

La mise en paiement de l'acompte sur dividende de 0,22€ par action est prévue le 6 octobre 2022.

Les actionnaires qui souhaitent opter pour le paiement de l'acompte sur dividende en actions devront en faire la demande à leur intermédiaire financier à compter du 16 septembre 2022, date d'ouverture de la période d'option, et jusqu'au 30 septembre 2022 inclus. Pour les actionnaires qui n'auront pas exercé leur option d'ici le 30 septembre 2022, l'acompte sur dividende sera payé uniquement en numéraire.

Chaque actionnaire recevra par courrier une lettre d'instructions sur laquelle figure le nombre d'actions auquel il peut souscrire. Celle-ci lui est adressée par son intermédiaire financier pour les titres détenus au porteur ou au nominatif administré ou par BNP Paribas Securities Services pour les titres détenus au nominatif pur.

Le formulaire complété et signé est à renvoyer à l'établissement en charge de la gestion des titres avant le 30 septembre 2022. Pour les actionnaires au nominatif pur, la date limite de réception du formulaire est fixée au 28 septembre 2022.

Si le montant pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire concerné recevra le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Les nouvelles actions ordinaires Chargeurs ainsi nouvellement émises seront livrées le 6 octobre 2022. Elles porteront jouissance immédiate et seront entièrement assimilées dès leur émission le 6 octobre 2022 aux autres actions composant le capital de Chargeurs.

Pour les actionnaires n'ayant pas opté pour le mode de paiement en actions, l'acompte sur dividende sera payé en numéraire le 6 octobre 2022.

Le nombre maximum d'actions nouvelles susceptibles d'être émises au titre du paiement du solde du dividende en actions est de 358 266 actions, représentant au plus 1,4 % du capital de la société sur la base du capital à la date du 31 août 2022.

Fixation du prix d'émission des actions nouvelles

Conformément à l'article L. 232-19 du Code de commerce et à la décision du Conseil d'Administration du 7 septembre 2022, le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du solde du dividende sera égal à 95 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour du Conseil d'Administration diminuée du montant net du solde du dividende restant à distribuer par action et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur, soit 14,86€ par action après application de la décote de 5 %.

Calendrier relatif au versement de l'acompte sur dividende

Date du détachement pour le paiement de l'acompte sur dividende	14 septembre 2022
Ouverture de la période d'option	16 septembre 2022
Clôture de la période d'option	30 octobre 2022
Annonce des résultats de l'option	4 octobre 2022
Date de livraison des actions et de mise en paiement de l'acompte sur dividende en numéraire	6 octobre 2022

Calendrier financier 2022

Mercredi 9 novembre 2022 (avant bourse)

Information financière 3^{ème} trimestre 2022



À PROPOS DE CHARGEURS

CHARGEURS est un groupe familial et entrepreneurial, leader mondial dans des marchés de niche à forte valeur ajoutée. Implanté dans près de 100 pays avec plus de 2 600 collaborateurs, le Groupe est organisé autour de trois pôles stratégiques d'activités : technologies industrielles, luxe et diversification.

Bénéficiant de la stratégie de long terme du Groupe Familial Fribourg, son actionnaire de référence, Chargeurs sert des secteurs à forte croissance structurelle et exprime son savoir-faire d'excellence dans les domaines commerciaux, industriels, marketing et logistiques. Le Groupe, dont la signature mondiale est High Emotion Technology, a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 737 millions d'euros et célèbre, en 2022, ses 150 ans d'audace entrepreneuriale.

L'action Chargeurs est cotée sur Euronext Paris et éligible au PEA-PME.